

COUTAUD

LOCATION

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

BANCHES ALUMINIUM MANUPORTABLES

COFRECO BALTOP



GRUE À MONTAGE RAPIDE

GP MAT 22 FAST



MACHINE À PROJETER

LANCY PH9B-R



- Siège Social
ZA LE PEUBLE, rue Blaise Pascal
85 470 BRETIGNOLLES SUR MER
Téléphone : 02 51 20 16 16
FAX : 02 51 90 53 81

- Agence ROCHEFORT
19 Av. André DULIN
17300 ROCHEFORT
Téléphone : 05 46 88 04 32
Fax : 05 46 88 04 51

**e-mail : contact@coutaud-manutention.fr
www.coutaud-manutention.fr**

BANCHES MANUPORTABLES COFRECO BALTOP



**LE BÉTON A TROUVÉ
SA BANCHE !**

**BANCHE
MANUPORTABLE**

■ 62 Kn/m² - 19Kg/m²

■ Banches sur mesure
compatibles avec
toute la gamme.



[Cliquez pour accéder
à la fiche technique](#)



TARIFS DE LOCATION (PRIX AU M² PAR SEMAINE*)

1 SEMAINE : 10 €^{HT}

2 SEMAINES : 16 €^{HT}

3 SEMAINES : 20 €^{HT}

4 SEMAINES : 22 €^{HT}

***ÉCROUS DE SERRAGE, TIGES FILETÉES ET BLOC DE JONCTION COMPRIS.**

*Autres accessoires en sus (béquilles de stabilité, éclisse about de voile,
et tout le consommable)*

Devis et calepinage sur demande auprès de votre commercial
ou au 02 51 20 16 16

BANCHES MANUPORTABLES COFRECO BALTOP

STRUCTURE OSSATURE ALUMINIUM

• **Profil de contour 100x27mm** avec dégagement bombé sur la partie extérieure pour obtenir un contact parfait sur le plan de joint côté béton. (évite les pertes de laitance pendant le coulage)et simplifie l'entretien.

Crans en V dans feuillure du profil pour tenue du joint.

Profil épaisseur 5mm, nervure de raccordement entre cloison et 2 nervures de renfort pour éviter la déformation du profil à la soudure.

• **Profils intermédiaires en Z** . Raidisseur en profil Z (photo ci-dessous)

• **Passage de tige** . Passage de tiges équipées de bague CP15mm en PVC choc sur face (photo ci-dessous)

coffrante. **Leur avantage** : en cas d'oubli de pose d'un bouchon D23 sur la baque CP, seule la CP de 15 mm est à déboucher du béton qui s'y est logé et à durci.

• **Particularités**. Les 4 angles sont renforcés par des goussets alu ép.5mm (système protégé INPI) assurent l'alignement des profils. Large choix de dimensions standards (Voir page suivante).

Compatibilité avec tous nos coffrages aussi bien aluminium qu'acier, banches colisable modulaire face coffrante composite et acier.



profils horizontaux en Z



Passage de tige avec bague CP 15 mm PVC

FACE COFFRANTE

Contre-plaqué tout bouleau qualité CTBX, 11 plies, d'épaisseur 15mm 220g/m2 de bakélisation.

• Joint en mastic polyuréthane sur la périphérie.

• Protection de passage de tige en PVC choc

• Fixation du CP par rivets conique tête fraisée, réduit l'impact sur le béton, et simplifie son remplacement en cas de rénovation

• **OPTION** : Face coffrante composite 2 faces synthétique réversible

TABLEAU CONSEIL : COFFRAGE D'UN MUR DROIT SUR Ht. 2,70ml.

Banches 90x270 en voile de 20 cm	Banches 90x270	Banches 40x270	Blocs de jonction	Tiges diam. 17	Ecrou D17 embase 130	Bouchon PVC diam. 23	Angle int. 20x20x270	Angle ext. 10x10x270
6m ² SANS ANGLE	24	0	66	39	78	1	0	0
6 m ² AVEC UN ANGLE à 90°	24	2	78	42	84	1	1	1

BANCHES MANUPORTABLES COFRECO BALTOP

TIGE ÉCROU, ASSEMBLAGE, RÉGLAGE.



Assemblage tige écrou



Bloc de jonction auto alignent



Bloc réglable de 0 à 15 cm

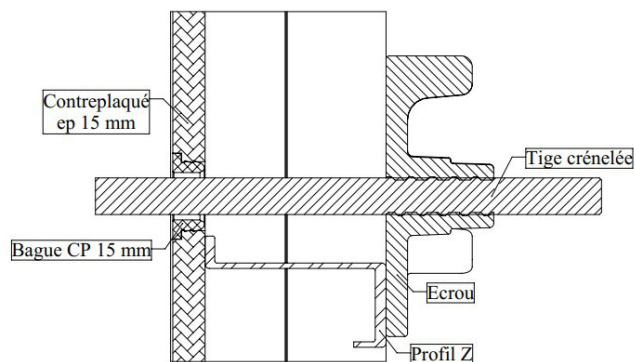
PASSAGE DE TIGE SUR UNE BALTOP



Passage de tige couchée



Passage de tige debout



Vue détaillée d'un passage de tige

ANGLE EXTÉRIEUR, INTÉRIEUR, BLOC RÉGLABLE À FOURRURE



BANCHES MANUPORTABLES COFRECO BALTOP



Lucarne de
fixation de
console



Rivets coniques
têtes fraisées

Soudures haute
résistance



Renforts des
angles par
goussets
80x80 ép. 5mm



Renforts des
angles par
goussets
80x80 ép. 5 mm



Bagues CP
15 mm PVC
choc de passage
de tige.

Profils en Z
horizontaux



Profil de contour
cloisonné
(Nervures brevetées)

**Devis et calepinage sur demande auprès de votre commercial
ou au 02 51 20 16 16**

CONTRAT DE LOCATION DE COFFRAGE MANUPORTABLE

CONDITIONS COMMERCIALES :

- Les semaines sont incompressibles et indivisibles.
- Le transport aller et retour est à la charge du client (sauf conditions particulières).
- Tout matériel manquant au retour sera facturé aux conditions tarifaires habituelles.
- La durée de location commence le lendemain du jour de livraison et s'arrête le jour de réception dans nos ateliers.
- Toute avarie liée au transport devra être signalée dès réception du matériel ainsi que les réserves auprès du transporteur effectuées.

CONDITIONS DE RETOUR DU MATÉRIEL :

- Les banches doivent nous être retournées, lavées, palettisées, trous de passage de tige débouchés.
- Les accessoires doivent être exempts de béton et au même nombre que lors de l'expédition.
- Un forfait NETTOYAGE sera appliqué en cas de retour du matériel non nettoyé (tarif selon état de saleté et temps passé).

DIVERS :

- Il est impératif d'utiliser les bouchons D23 pour occulter les trous de passage de tige non utilisés.
- Il est impératif d'utiliser de l'huile de décoffrage sur les faces coffrantes à chaque utilisation des banches (**gasoil ou autre produit inadapté INTERDIT**).
- Prendre connaissance de la notice de préconisation d'utilisation BAL-BAC fournie.
- Prendre soin de ne pas mettre l'aiguille vibrante au contact de la face coffrante pendant le bétonnage.
- Ne pas hésiter à se rapprocher de nos services techniques et commerciaux pour toutes questions particulières.

- **Siège Social**
ZA LE PEUBLE, rue Blaise Pascal
85 470 BRETIGNOLLES SUR MER
Téléphone : 02 51 20 16 16
FAX : 02 51 90 53 81

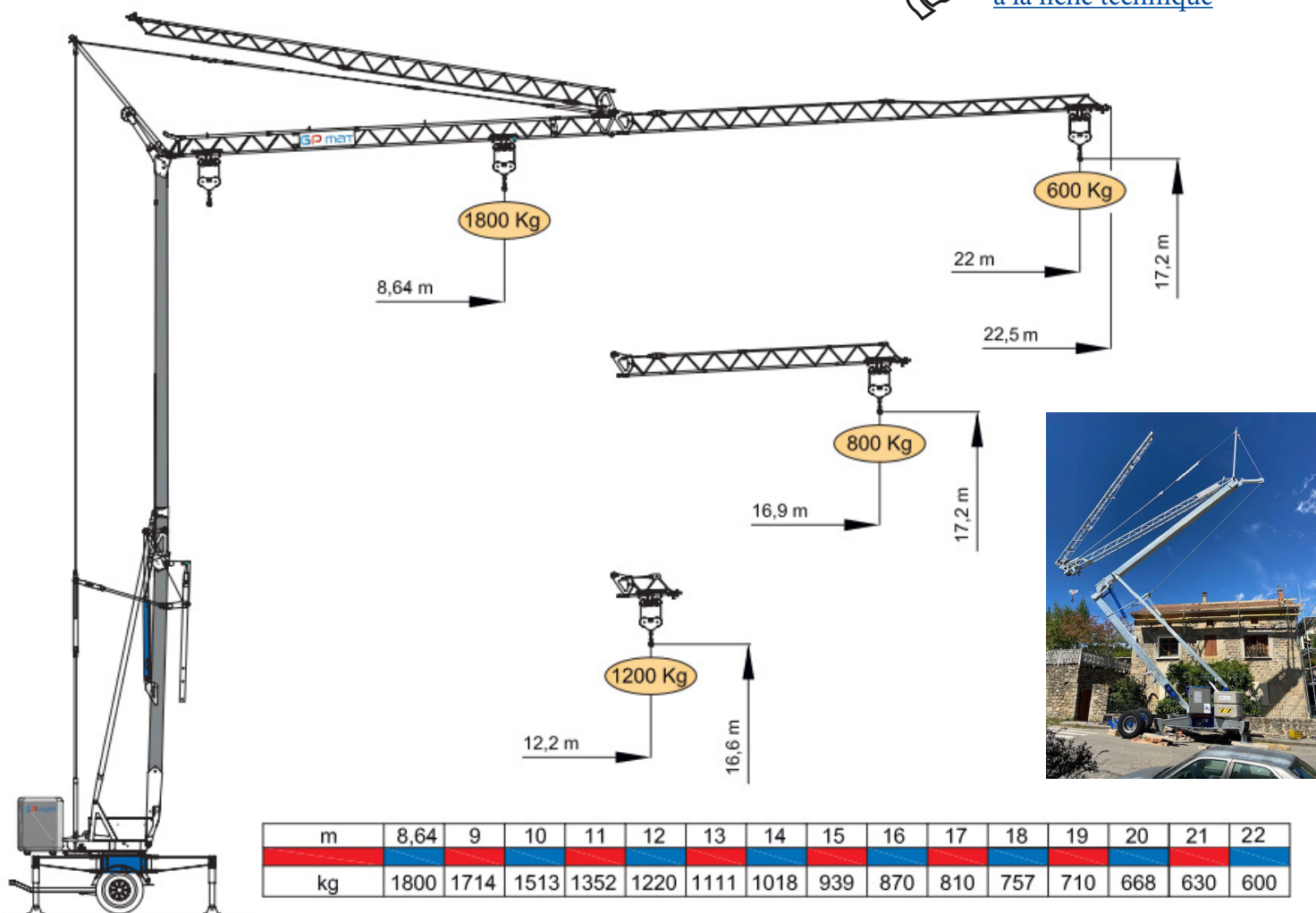
- **Agence ROCHEFORT**
19 Av. André DULIN
17300 ROCHEFORT
Téléphone : 05 46 88 04 32
Fax : 05 46 88 04 51

COUTAUD
LOCATION

GRUE À MONTAGE RAPIDE GP MAT 22 FAST



[Cliquez pour accéder
à la fiche technique](#)



LOCATION

À LA SEMAINE / AU MOIS / LONGUE DURÉE

NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS

TRANSPORT : selon DEVIS

(voir accessoires disponibles en page suivante)

ACCESSOIRES GRUES



Lève-palette AUTO 1500 kg (1056.3)

Ecartement et hauteur réglable.

Ecartement réglable manuellement en continu de 450 à 950 mm. Hauteur utile réglable par cheville enfichable de 1150 à 1750 mm.

Attention : le centre de gravité de la charge ne doit être en aucun cas supérieur à la mi-longueur des fourches.



Benne à tuyau 350 Litres (1034.5)

Réceptacle de laitance central.

Convient tout particulièrement au coulage de coffrage à résistance particulièrement élevée.

Grâce à son réceptacle central, les jets de laitance éventuels sont récupérés.

Livrée avec 3 m de tuyau caoutchouc Ø200 mm et une corde de déclenchement.



Benne à terre 500 Litres (1045.8)

Auto-déversement à palonnier.

Particulièrement bien adaptée au remplissage par de petits engins de chantier. Chargement aisé grâce au palonnier rabattable. Système de verrouillage et déverrouillage pour le vidage automatique sans assistance au sol.



Chaîne 2 brins 2 mètres

Capacité 2 tonnes

Chaîne 4 brins 4 mètres

Capacité 3 tonnes



TARIFS DE LOCATION

	1 JOUR	1 SEMAINE	1 MOIS	3 MOIS
LÈVE-PALETTE :	10 € ^{HT}	20 € ^{HT}	60 € ^{HT}	40 € ^{HT}
BENNE À TUYAU :	10 € ^{HT}	20 € ^{HT}	60 € ^{HT}	40 € ^{HT}
BENNE À TERRE :	10 € ^{HT}	20 € ^{HT}	60 € ^{HT}	40 € ^{HT}
PINCE À BLOC : (1200 MM) :	10 € ^{HT}	20 € ^{HT}	60 € ^{HT}	40 € ^{HT}
CHAÎNE 2 BRINS :	5 € ^{HT}	10 € ^{HT}	30 € ^{HT}	20 € ^{HT}
CHAÎNE 4 BRINS :	5 € ^{HT}	10 € ^{HT}	30 € ^{HT}	20 € ^{HT}

MACHINE À PROJETER LANCY PH9B-R (SANS OPERATEUR)



Pas besoin



de permis E



- Machine entièrement conçue sur la base de solutions techniques fiables et connues
- Système d'aspiration des poussières directement connecté dans le malaxeur à relevage hydraulique
- Tableau de commandes et système de dosage d'eau encore plus ergonomiques et intuitifs
- Equilibrage sur timon optimal pour une maniabilité accrue sur chantier
- Face arrière entièrement redesignée avec intégration de feux à LED et pare-chocs

Nouveau millésime de la machine à projeter PH9B-R avec malaxeur relevable. Nouveau design et optimisation technique d'une solution qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années pour son confort, sa maniabilité et sa fiabilité.



[Cliquez pour accéder à la fiche technique](#)



TARIFS DE LOCATION

1 JOURNÉE :	3 À 10 JOURS :	+ DE 10 JOURS :	1 MOIS :	1 WEEK-END :
200 € ^{HT}	180 € ^{HT} /JOUR	160 € ^{HT} /JOUR	200 € ^{HT} /MOIS	270 € ^{HT}

10% ASSURANCE EN SUS (ou attestation d'assurance obligatoire)
1500 € CHÈQUE DE CAUTION

EXTRAIT DES CONDITIONS DE LOCATION

DURÉE : La location prend effet du jour de la mise à disposition jusqu'au jour du retour du matériel en bon état, chez nous ou au lieu indiqué par nous. Si le locataire conserve le matériel au-delà de la durée convenue, la location se poursuivra par tacite reconduction. Aucun arrêt du fait du locataire sans restitution du matériel ne suspendra la location. La plus petite durée de location est la journée. Une location commencée le matin et terminée l'après-midi compte pour 1 journée.

FACTURATION : La facturation s'établit pour le matériel sur 6 jours calendaires par semaine, mais pour l'échafaudage et coffrage la location s'établit sur 7 jours/semaine. Le prix de la location s'entend, pour un service n'excédant pas 8 h par jour, 40 h par semaine ou 200 h par mois. Tout dépassement entraînera une majoration dans la même proportion du prix de la location. Nos appareils sont livrés avec le plein de carburant, et seront rendus par le locataire le plein fait. Dans le cas contraire le plein lui sera facturé. Il appartient au client de contrôler que le plein a bien été effectué avant la prise en compte du matériel. Le locataire ne peut à aucun moment objecter que le matériel n'a pas répondu à ses besoins et ainsi demander une réduction du prix de location. Les préjudice, intérêts de retard, pénalités, frais pouvant être occasionnés par une panne du matériel loué, ou un retard de mise à disposition, ne peuvent en aucun cas nous être imputés.

PAIEMENT : Le paiement de la location sera fait par chèque à restitution du matériel sauf stipulation contraire.

ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL ET RETOUR : Les frais de transport du matériel loué, sont à la charge du locataire. Toutefois la livraison du matériel peut être faite par les soins de la Société COUTAUD MANUTENTION à la demande expresse du locataire, le transport étant alors facturé à celui-ci au tarif en vigueur au moment de la location. Un reçu du matériel peut-être délivré par notre Société au retour de celui-ci à nos ateliers mais ne constitue par une reconnaissance de bon état de marche, ni d'existence de tous les éléments et accessoires de ce matériel, que nous nous réservons de vérifier ultérieurement.

COMPÉTENCE DE L'UTILISATEUR : L'utilisateur loueur de matériel sans chauffeur convient qu'il possède lui-même ainsi que les salariés à qui il confie notre matériel, les compétences nécessaires au bon usage, en toute sécurité pour lui-même et les tiers, du matériel loué en nos établissements. En aucun cas COUTAUD MANUTENTION ne pourra être tenu responsable d'une utilisation anormale et dangereuse de son matériel par des utilisateurs incompetents, inconscients et irresponsables.

ENTRETIEN : L'entretien du matériel n'est pas compris dans le prix de location, le locataire s'oblige de façon expresse à entretenir le matériel :- Vidange du moteur, et le cas échéant, graissage, changement des filtres.

Tous les jours le locataire doit :

- Contrôler les niveaux d'huile moteur, compresseur, pompe à injection, circuit de refroidissement, et circuit hydraulique.
- Contrôler le bon fonctionnement des filtres à air et gazole.

Toute anomalie de fonctionnement doit nous être signalée

immédiatement. Il incombe au locataire de ne confier le matériel qu'à un personnel soigneux et expérimenté, de le protéger des intempéries, de l'entretenir constamment en bon état. Toutes les réparations nécessaires y compris le remplacement des pièces usées en cours de location par suite de défaut d'entretien, mauvaise utilisation ou accidents sont entièrement à charge du locataire. En période de froid le matériel devra être protégé efficacement contre le gel. En cas de pièces défectueuses, nous sommes tenus de les remplacer dans les plus brefs délais, la location ne comptant pas pendant le temps de réparation.

PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL : Le matériel loué est propriété de la Société COUTAUD MANUTENTION. Le locataire s'engage à faire respecter pendant toute la période de la location le droit de propriété exclusive de COUTAUD MANUTENTION, notamment :

- En prenant toutes mesures nécessaires en acte et déclarations en cas de saisie, vol, nantissement, réquisition du matériel loué.
- En faisant le nécessaire à ses frais pour obtenir la main levée de saisie ou nantissement. Dans tous les cas il devra informer immédiatement la Société COUTAUD MANUTENTION, de toutes mises en cause de son droit de propriété, et de tout dommage survenant au matériel.

RESPONSABILITÉ-ASSURANCE : A l'égard des tiers (responsabilité Civile) Il appartient au locataire de se couvrir auprès de son assureur en responsabilité civile :- Risque de circulation et hors circulation.- Exploitation du fait de la détention et de l'usage du matériel loué (y compris dommages aux biens confiés).

A l'égard du matériel : Le locataire engage sa responsabilité pour tous les dommages subis par le matériel quelle qu'en soit la cause, notamment le transport. Dans le cas où le transporteur est un tiers, il appartient au locataire de vérifier que tous les risques sont couverts par une assurance suffisante, à défaut, de prendre toute mesure utile pour assurer les matériels. En cas de réparation rendue nécessaire par la faute du locataire, le contrat ne pourra être résilié, même en cas de restitution, avant la fin de la remise en état du matériel. En cas de vol, la location prendra fin le jour de la déclaration du sinistre. Le matériel sera remboursé au loueur par le locataire sans délai sur la base du coût d'achat actuel d'un matériel neuf, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 10 % par an plafonné à 50 %, le locataire exerçant les recours contre sa compagnie d'assurance. La compagnie d'assurance du loueur est habilitée à exercer tout recours contre le locataire pour tous les dommages non couverts par notre garantie Brie de Machines obligatoire.

DÉCLARATION EN CAS DE SINISTRE : En cas d'accident ou de tout autre événement, le locataire s'engage à :

- 1) Prendre toutes les mesures utiles pour protéger les intérêts du loueur ou de la Compagnie d'assurance du loueur.
- 2) En informer le loueur (agence ayant établi le contrat) dans les 24 heures par télécopie, télex ou lettre recommandée.
- 3) Faire établir dans les 24 heures auprès des autorités de police, en cas d'accident corporel, vol ou dégradation par vandalisme, une déclaration mentionnant les circonstances, date, heure et lieu ainsi que l'identification du matériel.
- 4) Faire parvenir, dans les trois jours, au loueur, tous les ORIGINAUX des pièces (rapport de police, de gendarmerie, constat d'huissier...) qui auront été établis.

ASSURANCE «BRIS DE MACHINE» : Compte tenu des usages de la location, le loueur garantit automatiquement, sauf mention explicite sur le contrat départ ou par écrit avant la location, les dommages causés au matériel loué uniquement aux conditions suivantes. Etendue Cette assurance couvre les dommages causés au matériel loué, dans le cadre d'une utilisation normale.

A titre d'exemple, se trouvent garantis : - bris ou destruction accidentels, soudains et imprévisibles. - Accidents dus à une chute ou pénétration de corps étrangers. - Inondations, tempêtes et autres événements naturels et catastrophiques à l'exclusion des tremblements de terre et éruptions volcaniques. - Dommages électriques, courts-circuits, surtensions. - Incendie, foudre, explosion de toutes sortes. - étendue géographique : France Métropolitaine. Les frais de réparation dus à l'utilisation du matériel dans les conditions anormales d'exploitation ou à d'autres fins que celles prévues par le constructeur. Les dommages aux, ou le vol, des parties démontables, les oxydations et corrosions chimiques, les crevaisons de pneumatiques, batteries, vitres, feux, etc.- Les frais de réparation dus à la négligence de l'utilisateur.- Les dommages occasionnés par un accident de circulation.- La perte ou le vol du matériel.

TARIFICATION : Le prix de l'assurance Bris de Machine est fixé à 8 % H.T. des locations hors carburant et fourniture dans nos tarifs.

Limitation de garantie - Franchise : - L'assurance Bris de Machine est accordée pour un montant maximum de 38 113 € par sinistre.- Cette assurance est consentie sous déduction d'une franchise restant toujours à la charge du locataire et représentant 30 % de la valeur de remplacement par un matériel neuf en cas de destruction totale (tarifs fournisseur public). Elle ne pourra être inférieure à 800 € H.T.

Validité : Les présentes garanties ne sont acquises au locataire que si celui-ci a satisfait à toutes les échéances de loyer au jour du sinistre dans le délai de paiement qui lui est habituellement consenti par nos établissements, et si la déclaration au loueur a bien été faite au plus tard dans les 72 heures, conformément aux dispositions de l'article II Le fait d'accepter le présent contrat de location implique l'acceptation des conditions de l'assurance.

CAUTION : Sauf conditions spéciales, un acompte, dont la valeur varie suivant le type de matériel loué et la durée présumée de location, sera exigé, au moment de la prise en compte du matériel par le locataire, et sera dès le départ du matériel. Aucune dérogation ne sera accordée aux entreprises sans compte ouvert dans nos livres et aux particuliers. Le paiement du solde sera exigé à la restitution du matériel. L'éventuel excédent étant restitué au locataire dès réception par COUTAUD MANUTENTION de l'avis de crédit correspondant.

DIVERS : En cas d'inexécution de nos conditions de locations, ou à défaut du paiement d'un seul loyer à son échéance, la location pourra être résiliée de plein droit 48 heures après une simple mise en demeure de se conformer à nos conditions de location ou de payer, et nous rentrerons immédiatement en possession de notre matériel sans formalités judiciaires, et sous réserve de tous nos droits. La location sera résiliée de plein droit immédiatement, si ce matériel n'est pas utilisé ou entretenu correctement.

PRIX : Nos prix sont établis d'après les conditions économiques en vigueur au moment de la remise du Devis (Indice de matière - Main-d'oeuvre - Charges fiscales et sociales). En cas de variation des indices, nos prix sont révisés d'après les formules de révision officielles appliquées au matériel considéré.

TRANSPORT ET EMBALLAGE : Ces frais sont à la charge du client. Quelle que soit la destination du matériel et les conditions de vente, la livraison est réputée effectuée dans nos Usines. En particulier le fait d'inclure le transport et le montage dans le montant de la commande ne constitue par novation au lieu de livraison. Les risques de toutes natures, encourus par notre matériel, dès que son achèvement en usine est notifié à l'acheteur, sont à la charge de ce dernier.

DÉLAIS DE LIVRAISON : Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif, de convention express, aucune pénalité ne sera appliquée en cas de retard.

GARANTIE : La durée de garantie normale du matériel est de six mois, à dater de la livraison, contre tous vice de fonctionnement et de matière pour un travail hebdomadaire de 48 heures. Si la durée de travail est supérieure, la garantie se réduit dans la proportion inverse de cette durée. Nos garanties sont strictement limitées aux fournitures de notre fabrication et ne peuvent avoir pour effet que la réparation ou le remplacement à nos frais dans nos Ateliers de toutes pièces mises hors de service par suite de vice de conception, de défaut de matière ou d'exécution, à l'exclusion de tous frais de démontage, remontage et transport. Les pièces remplacées gratuitement restent notre propriété et nous nous réservons le droit d'en demander le retour. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie initial.

PAIEMENT : La date de mise à disposition du matériel dans nos agences marque le point de départ du délai de paiement.

CONTESTATIONS : En cas de contestation relative à une fourniture ou à un règlement, nous ne reconnaissons que la juridiction des Tribunaux de Nantes, même en cas d'appel ou de pluralité des défendeurs.

NOTRE ÉQUIPE COMMERCIALE

COUTAUD
MANUTENTION

DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE !



P.D.G.

Fred FOUQUET

06 77 88 90 35

fred-fouquet@coutaud-manutention.fr

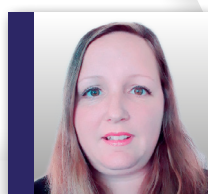


DIRECTEUR COMMERCIAL

Borris RIHOUEY

06 24 46 24 15

commercialpm@coutaud-manutention.fr



DPT 44

Lydia GOICHON

06 26 28 23 17

l.goichon@coutaud-manutention.fr

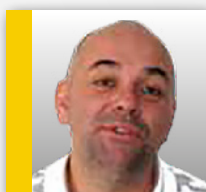


DPT 49

Borris RIHOUEY

06 24 46 24 15

commercialpm@coutaud-manutention.fr

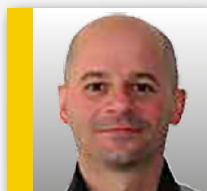


NORD 85

Laurent GORSSE

06 23 22 71 75

laurent.gorsse@coutaud-manutention.fr



MILIEU 85

Jérôme POUCKET

06 24 93 54 97

jerome.pouclet@coutaud-manutention.fr



SUD 85

Rodolphe GESLIN

06 21 32 07 25

rodolphe.geslin@coutaud-manutention.fr



NORD 17

Philippe DION

06 21 32 07 15

philippe.dion@coutaud-manutention.fr



SUD 17 / 16

Jean-Michel BOURGEOIS

06 03 99 96 53

jean-michel.bourgeois@coutaud-manutention.fr

